

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROGRAMME 624

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES

MINISTRE CONCERNÉ : ÉDOUARD PHILIPPE, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits	11
Justification au premier euro	13

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Bertrand MUNCH

Directeur de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

- Pilotage, modernisation et activités numériques ;
- Dépenses de personnel ;
- Convention État – SACIJO.

La modernisation des activités implique une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique depuis le XIX^{ème} siècle de la DILA. Pour mettre en adéquation les effectifs et compétences avec les activités qui ont fortement évolué vers les travaux numériques (arrêt de l'impression papier du JO au 1^{er} janvier 2016), des plans de départs anticipés ont été mis en œuvre pour les salariés de droit privé des deux entités :

- Le plan de « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité » (CAVA) , mis en œuvre à la DILA depuis 2016 pour les agents de droit privé de la DILA entre dans sa dernière année d'exécution. Ce dispositif sera prolongé jusqu'en 2024 pour permettre des départs supplémentaires ;
- Le plan de départs volontaires lié à la « Mutualisation, la Mutation et la Modernisation » (3M) de la SACIJO signé également en 2016.

Ces dispositifs de réduction d'emplois permettent de générer des économies importantes sur les masses salariales de la DILA et de la SACIJO. Ils assurent une baisse des dépenses de personnel et de fonctionnement – les dépenses de la SACIJO sont assimilées à des prestations de service externalisées - sur l'ensemble du tendancier 2020-2022.

Cette baisse d'effectifs est combinée à une politique de recrutement ciblée en cohérence avec le plan stratégique qui vise notamment à promouvoir la solidarité et l'égalité. La DILA participe en effet au processus de labellisation égalité/diversité dans les services du Premier ministre. Elle met en place des démarches pour le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés par la désignation de référents et la sensibilisation des collègues. Elle poursuit enfin sa politique active en faveur de l'apprentissage dans tous les secteurs d'activités.

Par ailleurs, dans le cadre du développement d'une nouvelle plateforme d'échanges et de confiance (PEC) par la Direction interministérielle du numérique, des systèmes d'information et de communication (DINSIC), un transfert de deux ETPT est réalisé au profit du programme 129 « coordination du travail gouvernemental ». La PEC est un dispositif qui assure le transport de près de 5 millions flux auprès de 9 200 bénéficiaires dont 8 000 collectivités locales. Mise en œuvre en 2010, elle présente des obsolescences technologiques et des coûts de fonctionnement importants. Son remplacement vise à diminuer les coûts d'utilisation et de maintenance, à limiter les risques de rupture de service et à étendre le périmètre actuel à de nouvelles démarches.

Enfin, le programme 624 porte également les dépenses de fonctionnement courant de la DILA et notamment la gestion des moyens logistiques. Les efforts de maîtrise des coûts, entrepris depuis de nombreuses années, seront poursuivis en 2020. Ils reposent sur les orientations fixées par le plan stratégique 2021 qui vise à assurer à la DILA les moyens de s'adapter aux évolutions numériques tout en rationalisant les dépenses, les effectifs et la gestion immobilière.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier. Ils n'ont pas fait l'objet de changements par rapport au PLF 2019.

Objectif	Optimiser les fonctions soutien
Indicateur	Ratio d'efficacité bureautique
Indicateur	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
Indicateur	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
Objectif	Rationaliser l'occupation du parc immobilier
Indicateur	Efficacité de la gestion immobilière

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif

OPTIMISER LES FONCTIONS SOUTIEN

Depuis sa création, la DILA s'est inscrite dans la politique d'amélioration de l'efficacité de la gestion publique.

La DILA a ainsi retenu de présenter trois indicateurs interministériels dans le cadre de son objectif d'optimisation des fonctions soutien : la gestion bureautique, la gestion des ressources humaines et l'emploi de travailleurs handicapés. Ces indicateurs correspondent aux efforts pérennes d'amélioration de gestion de la direction dans deux secteurs clés.

La DILA a adopté les deux premiers indicateurs d'efficacité car elle est autonome pour la gestion de son parc informatique et bureautique. Elle procède elle-même à l'acquisition de ses matériels et logiciels et gère un parc informatique diversifié, adapté à ses activités (postes fixes, portables pour les accès distants des personnels informatique d'astreinte, site de secours équipé dans le cadre du plan de continuité d'activités, postes en libre accès dans les salles de réunion, postes réservés pour des consultants extérieurs). La dématérialisation et la nécessité de continuité d'activités pour la production du *Journal officiel* impliquent un nombre de postes de travail supérieur à l'effectif permanent (poste fixe + portable d'astreinte par exemple).

De même, la DILA assure elle-même avec un logiciel spécifique, la gestion, la paie et le suivi de la formation de ses différentes catégories de personnel (salariés de droit privé sous la convention collective de la presse parisienne, fonctionnaires, agents contractuels de droit public, étudiants et apprentis). À cet égard, la DILA peut être comparée à d'autres administrations plus importantes au niveau du ratio effectif gérant sur effectif géré.

Le troisième indicateur interministériel d'emploi de travailleurs handicapés a été adopté en 2012 compte tenu de l'autonomie de recrutement de la DILA (recrutement distinct de celui opéré par la DSAF pour les services du Premier ministre).

Indicateur transversal Ratio d'efficacité bureautique

Ratio d'efficacité bureautique

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 457	1 980	1 829	1 807	1 848	1 848

Précisions méthodologiques

Source des données : Sous-direction des systèmes d'information.

Mode de calcul : Au numérateur : coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, télécommunications, support de proximité, formations bureautiques (conformément au périmètre de l'indicateur interministériel) ; A noter : Contrairement aux résultats des années 2015 et 2016, les dépenses de personnel sont incluses à partir de 2017.

Au dénominateur : nombre total de postes de travail (fixes et portables) gérés pour l'ensemble de la mission par le département des infrastructures et des services.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assistance bureautique est sous-traitée auprès d'un prestataire extérieur. La DILA a gardé la charge de l'achat de ses postes informatiques. Du fait de l'intégration des dépenses de personnel en lien avec l'assistance et la maintenance auprès des utilisateurs dans le calcul du ratio en 2017 et dans la détermination des prévisions et de la cible, les données ne sont pas comparables avec le résultat de l'année 2016. En intégrant les dépenses de personnel, le ratio pour l'année 2016 serait en comparaison de 1 316 euros par poste.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En hausse depuis 2016 (notamment en 2018), le ratio d'efficacité bureautique devrait diminuer sensiblement à compter de l'année 2021. Plusieurs projets ont été engagés dès 2018 afin de permettre cette réduction. Par conséquent il paraît difficile de maintenir la cible 2020 inscrite au PAP 2019, soit 1 644 euros. Elle est donc révisée à 1 848 euros et se justifie par les arguments qui suivent.

L'année 2018 a permis de lancer le chantier de migration vers Windows 10 (arrêt du support Windows 7 prévu fin 2019). Cette migration obligatoire impose de remplacer une partie du parc informatique non compatible à ce jour avec Windows 10. Ces achats se poursuivront jusqu'en 2020 (200 postes trop anciens seront à renouveler en 2020 avant de revenir à un rythme standard de renouvellement du parc informatique) et s'accompagneront de prestations de formation et d'accompagnement. Par ailleurs, un renouvellement progressif de l'ensemble de la flotte mobile va être engagé afin de remplacer le matériel vieillissant. Ces éléments expliquent en partie la dégradation de l'efficacité bureautique annoncé pour 2020.

A cela s'ajoute le renouvellement du marché de support et d'assistance (hausse des coûts temporaire pour gérer la transition entre l'ancien et le nouveau prestataire ainsi que l'accompagnement à la migration Windows 10) qui vise à la baisse des coûts à compter de 2021.

Des éléments propres aux activités régaliennes de la DILA expliquent notamment le maintien d'un nombre élevé de postes informatiques au fil des années, même si les effectifs diminuent en parallèle. Les activités liées à la production du JO nécessitent la mise en place de sites de secours pour la continuité et la reprise d'activité, et la possibilité de réaliser des astreintes techniques et fonctionnelles à distance, ce qui implique l'utilisation de matériel supplémentaire. La mise en œuvre des contraintes de sécurité ANSSI impose dans certains cas de mettre à disposition d'un même agent des postes informatiques distincts (administration technique des systèmes). La DILA fournit également des postes (plus de 200 postes) à des utilisateurs non DILA tels que la SACI pour les agents mutualisés et l'atelier graphique, les agents mis à disposition du CAI de Metz, les prestataires dans les équipes de développement, de maintenance, de support et d'exploitation. A noter que la DILA réalise également des activités de développement, de PAO ou de vidéo nécessitant l'acquisition de matériel professionnel spécifique au coût relativement élevé.

Des négociations sont actuellement en cours entre la DILA et Microsoft pour aboutir à la signature d'un accord d'entreprise (actuellement, la DILA réalise des achats unitaires par logiciel) afin de bénéficier des tarifs plus avantageux sur un engagement de trois ans. En cas de réussite, cet accord générerait des gains de 20 à 30%. En parallèle de ces discussions, des plans d'actions sont en cours pour rationaliser le parc bureautique (suppression des boîtes aux lettres et désinstallation des logiciels non utilisés, etc.).

Une attention particulière continuera d'être portée sur les inventaires annuels du matériel afin de mieux repérer et supprimer les postes informatiques rendus inactifs à la suite des départs d'agents en retraite et dans le cadre du plan de départs volontaires.

Indicateur transversal Efficience de la gestion des ressources humaines

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines							
	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,81	2,78	2,9	3,02	3,09	3,09

Précisions méthodologiques

Le ratio interministériel d'efficacité de la gestion des ressources humaines rapporte les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), aux effectifs gérés soit l'effectif physique moyen rémunéré, y compris les personnels temporaires.

Source des données : département des ressources humaines et données RH issues de l'application de gestion Pléiades.

Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants et au dénominateur les effectifs gérés.

Commentaires : il est tenu compte de la moyenne du nombre de fiches de paie établi chaque mois pour l'effectif géré.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La baisse globale des effectifs, dans le cadre du dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) lancé fin 2016 et prenant fin en 2019 et le projet de prolongation du plan CAVA actuel sous forme d'avenant (*en cours de discussion sur les conditions de départ*) qui s'étalera de 2020 à 2024 pour les agents de droit privé et les départs en retraite tous statuts confondus, impactent à la fois les effectifs gérés et gérants sur les trois prochaines années, mais dans des proportions différentes.

Les prévisions 2019 et 2020 tiennent compte d'une baisse progressive plus importante des effectifs gérés que de l'effectif gérant. En effet, très peu de départs sont prévus concernant l'effectif gérant car l'équipe est essentiellement

composée de jeunes agents. Par conséquent la cible 2020 inscrite au PAP 2019, soit 2,39 % n'est plus réaliste et est révisée à 3,09 % compte tenu du contexte. Une baisse plus significative du ratio ne s'amorcera qu'à partir de 2022.

Cependant, même si l'effectif géré devrait baisser considérablement dans les trois ans, il est nécessaire de maintenir un seuil minimal d'agents gérants car la charge de travail reste importante. Il faut continuer de gérer à la fois les agents en activité et ceux qui sont partis notamment à travers les plans CAVA, et qui reçoivent un revenu de remplacement jusqu'à leur retraite effective. Certains recrutements (en remplacement) sont nécessaires sur des postes indispensables tel que la gestion de la paye.

Pour rappel, la diminution des effectifs dépend d'événements prévisibles comme les départs à la retraite et l'exécution des plans de départs anticipés à la retraite mais aussi de situations non anticipables telles que des démissions, des décès. Le choix de la date de départ des agents éligibles au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA), si toutefois ceux-ci ne refusent pas d'y adhérer, peut être modifiée pour convenance personnelle.

Indicateur transversal Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,33	3,53	4,3	4,17	4,57	4,57

Précisions méthodologiques

Source des données : département des ressources humaines.

Mode de calcul : le ratio d'emploi de travailleurs handicapés est calculé en pourcentage des effectifs réels (hors les mises à disposition).

Commentaires : le ratio tient compte des seuls travailleurs handicapés déclarés et d'unités déductibles acquises à la suite des travaux confiés à des établissements d'aide par le travail (ESAT). À titre d'information, la DILA verse une contribution annuelle au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions des années 2019 et 2020 sont en progression afin d'atteindre la cible de 5 % en 2022. Afin de faciliter le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap, la DILA a créé en 2019 au sein du département des ressources humaines, un poste de chargé de recrutement / politique handicap. En 2018, trois agents ont été recrutés et depuis début 2019, trois autres ont déjà rejoint la DILA.

La DILA reste engagée dans une politique de soutien à l'emploi de personnes en situation de handicap au travers des actions suivantes :

- le développement des relations avec les personnes en recherche d'emploi disposant d'une reconnaissance RQTH par la diffusion d'offres d'emplois sur les sites spécialisés et la proposition systématique d'un entretien avec chaque candidat postulant ;
- une facilité accordée aux départements pour le recrutement de personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé ;
- des actions d'information et de sensibilisation avec notamment la participation active de la DILA à l'événement DUODAY, pour la deuxième fois, consistant à placer durant une journée une personne en situation de handicap en binôme avec un agent « accueillant » sur son poste de travail. La personne accueillie a participé activement aux activités de la personne accueillante.
- des formations adaptées, en soutien aux agents accueillant dans leur équipe une personne en situation de handicap.

Objectif

RATIONALISER L'OCCUPATION DU PARC
IMMOBILIER

L'objectif de rationalisation immobilière a été fixé dès 2008 par le secrétaire général du Gouvernement, avant la fusion des deux directions (la Documentation Française et les Journaux officiels). Depuis, la DILA a beaucoup agi en ce sens. Ainsi, les principales étapes de la rationalisation du parc immobilier ont été :

- l'ouverture du centre d'appel téléphonique à Metz à l'automne 2009, en remplacement des 9 centres interministériels de renseignement administratif installés en région ;
- la fermeture du site d'Aubervilliers en 2011 ;
- la rénovation progressive et la mise aux normes de surfaces importantes de bureau rue Desaix ;
- l'installation à l'automne 2013 d'environ 80 personnes dans des locaux loués Tour Mirabeau, à proximité du site « Desaix », pendant la durée des travaux sur le site ministériel de « Ségur » ;
- et enfin, le regroupement des agents fin 2017 / 2018, avec la « fermeture » des sites « Mirabeau » et « quai Voltaire », sur deux sites parisiens (« Desaix et Ségur ») au lieu de trois.

La maîtrise des dépenses immobilières reste un enjeu important pour la DILA qui vise à regrouper sur le site « Desaix » la majorité de ses agents en restituant des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services du Premier ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

Indicateur transversal Efficience de la gestion immobilière

Efficience de la gestion immobilière							
	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	14,24	12,7	13,76	13,8	14,2	14,2
Ratio Entretien courant / SUB	€	14,61	Non déterminé	16,44	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Ratio Entretien lourd / SUB	€	13,8	Non déterminé	18,09	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : département des moyens généraux pour les surfaces ; département ressources humaines pour les effectifs.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs correspondants.

Commentaires : Depuis début 2018, la DILA a réussi sa rationalisation immobilière de ses sites parisiens en regroupant ses agents sur seulement deux sites : «Desaix», «Ségur» et en maintenant le site de « Metz ».

En accord lors de la conférence de performance d'avril 2019, les sous-indicateurs relatifs à l'entretien courant et lourd sur la SUB ne seront plus renseignés. En effet, les états de restitution de ces dépenses ne sont pas suffisamment précis pour apprécier pertinemment ces sous-indicateurs.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Dans le but de poursuivre la rationalisation immobilière et de réaliser des économies substantielles, la DILA prévoit de regrouper un maximum d'agents actuellement en poste sur le site de « Ségur » vers le site « Desaix », site historique de la DILA (et avant 2010 de la Direction des Journaux officiels) afin de faciliter les échanges entre les équipes « métiers ». Cette opération a commencé en février 2019, en libérant environ 400 m² à la suite de la réinstallation du département des ressources humaines sur le site « Desaix ». La DILA envisage de restituer 150 m² supplémentaires aux services du Premier ministre en 2020 pour regrouper à nouveau une partie des équipes informatiques sur le site « Desaix ». Au-delà de 2020, d'autres surfaces de bureaux du site « Ségur » pourraient être restituées mais le projet n'est pas encore défini actuellement, sans visibilité sur les départs à venir.

Parallèlement, début 2019, la DILA a transformé des logements de fonction du site « Desaix » en bureaux pour en augmenter la surface de 485 m², ce qui a permis de réinstaller le département des ressources humaines sur le site « Desaix ».

Ces modulations de surfaces et de répartition des effectifs sur les deux sites parisiens ont généré des économies de loyer et de dépenses d'entretien importantes.

Les effectifs continueront de diminuer progressivement entre 2019 et 2022 en lien avec l'étalement des départs d'agents entrant dans le dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (plan actuel lancé fin 2016 et prenant fin en 2019 et son prolongement, actuellement en cours de négociation, qui devrait s'étaler de 2020 à 2024 pour les agents de droit privé), d'une part et les départs naturels en retraite tous statuts confondus, d'autre part.

La restructuration des surfaces de bureaux et la baisse continue des effectifs, font que les prévisions et la cible du ratio augmentent mécaniquement.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / Présentation selon l'article 18-II de la LOLF

Crédits par section Dépenses Crédits du programme	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes	113 771 746	110 178 854		113 471 700	109 878 854	
Achats et services extérieurs	47 858 800	45 609 800		47 558 800	45 309 800	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	200	200		200	200	
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
624 Pilotage et ressources humaines	113 771 746	110 178 854		113 471 700	109 878 854	

2020 / Présentation par action et section

Crédits par action Crédits par section Crédits du programme	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 Pilotage, modernisation et activités numériques	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 700 000	
Section des opérations courantes	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 700 000	
Section des opérations en capital						
02 Promotion et distribution des publications						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
03 Dépenses de personnel	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854	
Section des opérations courantes	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854	
Section des opérations en capital						
04 Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	39 859 000	37 610 000		39 859 000	37 610 000	
Section des opérations courantes	39 859 000	37 610 000		39 859 000	37 610 000	
Section des opérations en capital						
624 Pilotage et ressources humaines	113 771 746	110 178 854		113 471 700	109 878 854	

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / Présentation des transferts en crédits

(en euros)

	Programme source	Programme cible	T2 hors CAS pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE hors T2	CP hors T2	Total AE	total CP
Transferts sortants				143 892	143 892			143 892	143 892
Transfert de 2 ETPT "architecte technique" au profit du programme 129	624	129		143 892	143 892			143 892	143 892
Solde des transferts				- 143 892	- 143 892			- 143 892	

2020 / Présentation des transferts en ETPT

(en ETPT)

	Programme source	Programme cible	ETPT ministériels	ETPT hors Etat
Transferts sortants			2,00	
Transfert de 2 ETPT "architecte technique" au profit du programme 129	624	129	2,00	
Solde des transferts			-2,00	

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafonds autorisés pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emploi 2020 sur 2020	En ETPT
								Plafonds demandés pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4	(7)	(8)	(6)
Catégorie C	72			-3	-3,0	-2	-1	66
Catégorie A	96			-2	-6,0	-4	-2	88
Catégorie B	19			2	-2,0	-2	0	19
Contractuels	468		-2	-18	-9,0	-11	2	439
Catégorie A+	8							8
Total	663		-2	-21	-20	-19	-2	620

Le plafond d'emplois pour 2020 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 620 ETPT. Entre 2019 et 2020, la réduction d'effectifs opérée est de 43 ETPT. Cette diminution résulte des effets :

- sur 2020 du schéma d'emplois 2019 de -19 ETPT ;
- du schéma d'emplois 2020 de -1 ETPT ;
- d'une mesure de transfert de -2 ETPT "architecte technique" au profit du programme 129 ;
- d'une correction technique de -20 ETPT sur le plafond d'emplois afin de réduire l'écart entre le plafond et les effectifs réalisés soit -2 titulaires A, -3 titulaires C et -15 contractuels ;
- d'une correction technique de +1 ETPT afin de tenir compte d'un mouvement en 2019 qui n'avait pas été prévu lors de l'établissement du projet annuel de performance 2019 et de +1 ETPT afin de tenir compte d'une correction de l'effet report sur 2020 de mouvements prévus en juillet 2019 intervenus sur mars et avril ;
- d'une correction technique de -3 ETPT supplémentaires sur les contractuels afin de tenir compte du mode de calcul de l'impact du schéma d'emplois de 2020 sur 2020 pour lequel les entrées et les sorties sont arrondis à une seule décimale.

EVOLUTION DES EMPLOIS

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	En ETP
							Schéma d'emploi du programme
Catégorie C	2	2	7,00			0,00	-2,00
Catégorie A	5	5	7,00			0,00	-5,00
Catégorie B	1	1	7,00			0,00	-1,00

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	En ETP
							Schéma d'emploi du programme
Contractuels	5	5	7,00	9	9	7,00	4,00
Catégorie A+			0,00			0,00	0,00
Total	13	13		9	9		-4,00

Le schéma d'emplois représente une baisse des effectifs qui résulte :

- 1 départ en retraite d'agent de droit privé ;
- 12 départs en retraite d'agents de droit public ;

9 primo- recrutements sont programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques par la DILA au regard de l'évolution de ses missions. Une valorisation des flux de sortie et d'entrée à mi-année a été retenue.

Il est à noter que le dispositif de cessation anticipée et volontaire d'activité (CAVA) applicable aux personnels de droit privé de la DILA nés avant 1964 est arrivé à son terme au 31/12/2019 ce qui a pour conséquence une baisse des effectifs sensiblement moins importante que les années précédentes.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2019 ETPT	PLF 2020 ETPT
Administration centrale	663	620
Services régionaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger		
Services départementaux		
Autres		
Total	663	620

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR ACTION

Action	ETPT
01 Pilotage, modernisation et activités numériques	
02 Promotion et distribution des publications	
03 Dépenses de personnel	620
04 Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	
Total	620

ELEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraité	56,3
Prévision d'exécution 2020 hors CAS Pensions	61,6
Impact mesures de transfert et de périmètre 2020/2021	-0,1
Débasage de dépenses au profil atypique	-5,2
- dont GIPA	0,0
- dont indemnisation des jours de CET	-0,1
- dont mesures de restructuration	-5,1

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
- dont autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-1,7
EAP schéma d'emplois N-1	-1,3
Schéma d'emplois N	-0,4
Mesures catégorielles	0,2
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation point fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,1
GVT positif	0,2
GVT négatif	-0,3
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,7
Indemnisation jours CET	0,1
Mesures de restructuration	5,6
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,5
Prestations et allocations - cat 23	0,5
Autres variations	
Total	60,8

La mesure de transfert :

Il s'agit de transferts d'emplois "architecte technique" (2 ETP pour 143 892 €) au profit du programme 129.

Les dépenses au profil atypique qui sont débasées puis rebasées sont constituées de :

- la garantie individuelle de pouvoir d'achat débasée à hauteur de 13 000 € ;
- l'indemnisation des jours de comptes épargne-temps, débasés pour 79 000 € puis rebasée à hauteur de 108 000 € ;
- les mesures de restructurations : ces mesures correspondent aux différents plans de départ de la DILA, débasés à hauteur de 5,15 M€ (0,10 M€ au titre du plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques CAAPAT et 5,05 M€ au titre du plan de cessation anticipée et volontaire d'activité CAVA) et rebasées à hauteur de 5,56 M€ (0,07 M€ au titre du plan CAAPAT et 5,49 M€ au titre du plan CAVA).

Catégorie « Autres variations » :

La ligne « Autres » s'élève à 517 000 € au titre des cotisations versées aux caisses de pensions pour les personnels de l'ancienne direction des Journaux officiels (dépenses estimées pour 2020 à 13,19 M€).

Glissement, vieillesse-technicité :

Dans un contexte marqué par la baisse des effectifs qui se traduit par des économies importantes au titre du schéma d'emplois, le GVT positif (effet de carrière) a une incidence limitée sur l'évolution de la masse salariale (0,18 M€). Ce dernier est même largement compensé par le GVT négatif (effet de noria), qui génère une économie de 0,32 M€, d'où un GVT solde de -0,14 M€.

Impact du schéma d'emplois :

Les perspectives d'économies dégagées par le schéma d'emplois seront moins fortes en 2020 (fin du dispositif de cessation anticipée et volontaire d'activité CAVA) : - 1,71 M€ (-1,30 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2019 et - 0,40 M€ au titre du schéma d'emplois 2020). Pour rappel la prévision pour 2019 est de - 3,72 M€.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé hors CAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie C	30 692	45 092	38 507	40 649	40 649	34 518
Catégorie A	60 002	74 388	79 082	66 802	66 802	71 782
Catégorie B	48 081	51 743	50 034	47 195	47 195	43 852
Contractuels	61 960	85 821	128 690	64 209	64 209	96 294
Catégorie A+	112 547	129 997	134 219	117 123	117 123	120 035

Des coûts de sortie inférieurs aux coûts globaux sont constatés pour les catégories B et C. Ces écarts s'expliquent par le fait que des agents quittant la DILA sont remplacés par des profils de catégorie A principalement dans le secteur du numérique.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie / mesure de la catégorie	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombres de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Mesures statutaires						175 378	175 378
Augmentation presse parisienne	264	Contractuels	Contractuels de droit privé	01-2020	12	175 378	175 378
Total						175 378	175 378

Les montants prévus en 2020 correspondent à l'effet report de l'application des augmentations exécutées en 2019 dans le cadre des conventions collectives de la presse quotidienne dont relèvent les personnels contractuels de droit privé (1% au 1er mars 2019 soit 36 100,47€ sur 2020 et 0,7% au 1er décembre 2019 soit 139 277,62€ sur 2020) pour un montant total de 175 378,09€.

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2019	PLF 2020
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	4 477 098	3 977 098
CAS Pensions (agents civils, y compris allocation temporaire d'invalidité)	4 477 098	3 977 098
Militaires		
Régime des ouvriers de l'Etat (FSPOEIE)		
Autres (cultes et contribution exceptionnelle au CAS Pensions)		

ACTION SOCIALE HORS TITRE 2

Type de dépense	Public concerné	Dépense titre 3	Dépense titre 5	Total
Restauration collective		80 000		80 000
Logement, prêt immobilier				
Culture et loisirs		10 000		10 000
Sport		15 000		15 000
(Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.))		100 000		100 000
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies		85 000		85 000
Santé (soins et prévention)		3 500		3 500
Autres				
Total		293 500		293 500

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 293 500 € en AE et en CP pour 2020. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration collective :

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents travaillant sur le site de Ségur. Elle est estimée à 80 000 € en 2020.

Culture et loisirs :

La DILA contribue au financement des associations culturelles suivantes :

- l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre pour 2 500 € ;
- l'association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) pour 7 500 €.

Sport :

Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (ASDILA) pour 15 000 € en AE et en CP afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, randonnée...).

Oeuvres sociales :

La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer toutes les activités sociales, culturelles et sportives destinées aux personnels de droit privé. Le montant programmé en 2020 est de 100 000 €.

Famille :

- 50 000 € sont prévus pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA ;
- Diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) sont accordées pour une prévision totale de 30 000 € ;
- La DILA subventionne l'association Éducation Plein Air Finances (EPAF), qui propose des prestations de vacances et de loisirs, pour 5 000 €.

Santé :

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à 3 500 €.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
3 343 640		47 859 000	47 559 000	2 581 518

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

paiements au 31/12/2019	PLF / CP FDC et ADP			à 2020
2 581 518	1 703 080	878 438		
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
45 610 000	43 606 920	1 200 000	502 080	301 000
Totaux	45 310 000	2 078 438	502 080	301 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
96 %	3 %	1 %	1 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 96 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2020.

Par ailleurs, les CP 2020 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2020 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs aux prestations de gestion du parc (nettoyage des locaux, sécurité...).

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action n° 01

PILOTAGE, MODERNISATION ET ACTIVITÉS
NUMÉRIQUES

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 700 000	
Achats et services extérieurs	7 999 800	7 999 800		7 699 800	7 699 800	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	200	200		200	200	
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
01 Pilotage, modernisation et activités numériques	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 700 000	

ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

L'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 retrace les dépenses de fonctionnement liées aux activités de la direction, des services de support (administratifs, comptables, financiers et des moyens généraux).

En 2020, le montant total des crédits demandés pour les « achats et autres charges externes » sont de 7 152 000 € en AE et 6 852 000 € en CP.

Les crédits demandés sont répartis comme suit :

La DILA qui occupe des locaux au sein du Centre de Gouvernement situés au 20 avenue de Ségur à Paris rembourse, dans le cadre d'une convention signée avec la Direction des services administratifs et financiers, des loyers et charges dont le montant pour l'année 2020 est estimé à 1 800 000 € en AE et CP.

Pour ce qui est de la gestion du parc immobilier du site situé rue Desaix, les dépenses relatives à la collecte des déchets sont de 100 000 € en AE et en CP et celles relatives au nettoyage des locaux sont de 250 000 € en AE et en CP. Les dépenses de sécurité (gardiennage, télésurveillance) sont fixées à hauteur de 300 000 € en AE et 250 000 € en CP. Enfin la maintenance des espaces verts se chiffre à 60 000 € en AE et en CP.

La DILA maintient ses efforts pour optimiser son implantation immobilière. A cet effet, sont prévus en 2020, 120 000 € en AE et 100 000 € en CP pour le transport de biens et matériels informatiques et 150 000 € en AE et CP pour le déménagement des personnels de la DILA. De plus, une étude destinée améliorer la rationalisation des espace est également programmée pour 200 000 € en AE et CP.

Le montant estimatif des dépenses liées à l'entretien des matériels et des biens mobiliers est de 200 000 € en AE et 130 000 € en CP et la location des places de stationnement est, quant à elle, estimée à 50 000 € en AE et CP. Quant aux autres charges externes, elles sont estimées à 93 000 € en AE et 33 000 € en CP.

Le budget alloué aux frais postaux de la DILA s'établit à 800 000 € en AE et en CP et les frais de télécommunication mobile sont estimés à 50 000 € en AE et en CP.

Les achats non stockés s'élèvent à 480 000 € en AE et en CP. Ils comprennent les fournitures de bureau pour 230 000 € en AE et en CP, les fournitures d'entretien pour 30 000 € en AE et CP et les fournitures diverses pour 60 000 € en AE et en CP et les fournitures médicales pour 10 000 € en AE et en CP. A ces dépenses s'ajoutent les achats de mobiliers pour 100 000 € en AE et en CP ainsi que les achats de petits matériels divers pour 30 000 € en AE et en CP.

Les frais liés aux études et aux recherches sont estimés à 250 000 € en AE et en CP pour 2020.

S'agissant des dépenses relatives aux ressources humaines, les coûts des stages et des formations professionnelles sont évalués à 800 000 € en AE et en CP. Ils incluent la formation professionnelle, les frais de stage, le compte personnel de formation et le droit individuel à la formation. En outre, les gratifications de stage s'élèvent à 60 000 € en AE et en CP et les indemnités de stage (déplacement, transport...) à 5 000 € en AE et en CP. Enfin, les frais de gestion pôle emploi versés dans le cadre de la convention de gestion de l'indemnisation des chômeurs se chiffrent à 4 000 € en AE et en CP.

Les frais de restauration de Desaix sont provisionnés à 800 000 € en AE et 700 000 € en CP suite au renouvellement du marché de restauration en juillet 2019.

Les dépenses relatives aux prestations déplacements sont de 60 000 € en AE et en CP.

Les dépenses de communication sont estimées à 200 000 € en AE et en CP. Les dépenses concernant les réceptions, colloques et séminaires sont estimées à 90 000 € en AE et en CP.

S'ajoutent à ces dépenses, les frais de documentation technique de la DILA qui s'élèvent en 2020 à 50 000 € en AE et en CP,

Enfin, le montant des honoraires est prévu à hauteur de 130 000 € en AE et en CP, dont 70 000 € d'honoraires juridiques en AE et en CP, 10 000 € en AE et en CP de frais d'huissiers, et 20 000 € en AE et en CP en honoraires de médecins. Les autres dépenses relatives aux rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires s'élèvent à 30 000 € en AE et CP.

AUTRES CHARGES DE GESTION ORDINAIRE

Les crédits « autres charges de gestion ordinaire » sont estimés, pour l'année 2020, à 847 800 € en AE et en CP.

Ces crédits de fonctionnement correspondent principalement aux prévisions de dépenses d'action sociale. Ils sont notamment consacrés aux subventions aux associations pour un montant total de 213 500 € en AE et CP.

La répartition des crédits alloués aux différentes associations est la suivante :

- la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) pour 100 000 € en AE et en CP ;
- l'association sportive de la DILA (ASDILA) pour 15 000 € en AE et en CP ;
- l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre pour 2 500 € en AE et en CP ;
- l'association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) pour 7 500 € en AE et en CP ;
- l'association Éducation Plein Air Finances (EPAF) pour 5 000 € en AE et en CP ;
- 50 000 € en AE et en CP prévus pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA ;
- les dépenses d'action sociale diverses (bons de rentrée scolaire...) pour 33 500 € en AE et en CP.

Est incluse également la participation aux frais de restauration des agents travaillant sur le site de Ségur estimés à 80 000 € en AE et en CP.

De plus, le montant estimé pour 2020 des redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels est de 15 000 € en AE et en CP.

Au titre de l'adhésion de la DILA au dispositif d'apprentissage, sont prévus, en 2020, des versements aux organismes d'apprentissage pour 120 000 € en AE et CP.

Le montant total des contributions au fonds interfonction publique en faveur des personnes handicapées s'élève à 100 000 € en AE et en CP. Ce montant en hausse par rapport à celui 2019 s'inscrit dans le cadre plus large de la politique de l'État en faveur des personnes handicapées et de leur inclusion.

Le montant des impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage) quant à lui, est fixé à 250 000 € en AE et en CP.

Les versements de dommages et intérêts sont estimés à 35 000 € en AE et en CP.

Enfin, les provisions relatives aux intérêts moratoires s'élèvent à 34 300 € en AE et en CP.

CHARGES FINANCIÈRES

Les frais financiers et les coûts relatifs aux pertes de change sont estimés à 200 € en AE et en CP.

Action n° 02

PROMOTION ET DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes						
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
02 Promotion et distribution des publications						

Action n° 03

DÉPENSES DE
PERSONNEL

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
03 Dépenses de personnel	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854	

ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

CHARGES ÉLIGIBLES AU TITRE 2

Action n° 04**CONVENTION ETAT - SOCIÉTÉ ANONYME DE COMPOSITION ET D'IMPRESSION DES JOURNAUX OFFICIELS**

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes	39 859 000	37 610 000		39 859 000	37 610 000	
Achats et services extérieurs	39 859 000	37 610 000		39 859 000	37 610 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
04 Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	39 859 000	37 610 000		39 859 000	37 610 000	

ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS**

L'action 4 du programme 624 rassemble les crédits relatifs aux dépenses de sous-traitance réalisée par la société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO) partenaire historique de la DILA pour le secteur de l'imprimerie. La DILA assure le paiement des paies et charges des salariés de la SACIJO, la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant), le financement des plans de départs anticipés et les versements dus au titre des caisses de pensions.

En 2020, les crédits prévus en AE et en CP pour les dépenses de l'action 4 sont de 37 609 000 € et sont réparties de la manière suivante :

Sous-traitance :

La prévision du paiement des salaires et autres charges des agents de la SACIJO mis à la disposition de la DILA s'élève à 22 643 000 €.

Caisse de pensions :

Le financement des dispositifs de retraite de la SACIJO (caisses de pension et caisses de prévoyance et de décès) est évalué pour 2019 à 10 042 000 €.

Plans de sauvegarde d'emplois :

D'une part, le régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (RECAPS) mis en œuvre en 2007, pour lequel le financement est évalué à 254 000€ en 2020 ;

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

D'autre part, le plan de départ volontaire lié à la modernisation, la mutualisation et à la mutation de la SACIJO (plan « 3M »), signé en 2016 dans un contexte de l'arrêt de l'impression du *Journal Officiel* et du développement de l'impression numérique, est poursuivi. Ce plan concerne 72 agents de la SACIJO nés avant le 1^{er} janvier 1964 et s'étale sur la période 2016-2021. Il comprend une période de préavis payé non effectué, une indemnisation et un plan de formation. Pour 2020, les coûts prévisionnels du plan « 3M » sont les suivants :

- 1 190 000 € au titre du préavis payé non effectué ;
- 2 591 000 € pour l'indemnité compensatrice de licenciement versée dans le cadre du plan.